

Décision Générale colonial

Décision n° 651 10 mai 1946

n° 651 10

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 10 mai 1946
Numéro JO n° 5 du 31/05/1946	Date du numéro 31 mai 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de trois mois à solde entière de présence a été accordé pour en jouir à Harrar à l'infirmière de 43 échelon Aïcha Ahmed, en service à l'hôpital colonial de Djibouti.